

MAIRIE DE PALAVAS LES FLOTS

16 Boulevard Maréchal Joffre
34250 PALAVAS-LES-FLOTS

MONTPELLIER, le mardi 17 octobre 2023

PALAVAS LES FLOTS - REHABILITATION CAPITAINERIE

Port de plaisance
34250 PALAVAS LES FLOTS

Affaire N° C-MPCT-2022-20-166435

RAPPORT FINAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Indice : 0

Objet de l'indice : Première édition

Rapport N° C-MPCT-2022-20-166435 - 0 : rédigé le mardi 17 octobre 2023

Clément DADONE - Responsable de Missions Contrôle Technique
clement.dadone@btp-consultants.fr

A:

dgs@palavaslesflots.com (MAIRIE DE PALAVAS LES FLOTS)

Copies :

Laurent CASCALES (CTP ARCHITECTES), GALLEGO (ENERGIA)

Accréditation Cofrac n°3-064 – Inspection – Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr
Seules les missions L et S - Prestations d'inspection rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation.

Dossier d'Assurance :
Dommages-ouvrage

Commande n° P-MPCT-2022-20-166435 notifiée le 25/11/2022

Rapport établi sur la base des documents listés au § 3.2

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1. AFFAIRE

- Adresse : Port de plaisance
34250 PALAVAS LES FLOTS
- Désignation : PALAVAS LES FLOTS - REHABILITATION CAPITAINERIE
- Destination : ERP

1.2. MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

MAIRIE DE PALAVAS LES FLOTS -

16 Boulevard Maréchal Joffre
34250 PALAVAS-LES-FLOTS

1.3. MAITRE DE L'OUVRAGE DELEGUE :

ENERGIA - M. GALLEGO

1.4. CONCEPTION ARCHITECTE / MAÎTRE D'OEUVRE :

CTP ARCHITECTES - M. Laurent CASCALES

15 rue Molière
34290 SERVIAN

1.5. EXECUTION MAÎTRE D'ŒUVRE :

Sans objet

1.6. BUREAUX D'ETUDES :

Structure :
- ACEB -

1.7. MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX TOUS CORPS D'ÉTAT :

415000 € HT

1.8. CALENDRIER DES TRAVAUX :

Délai en mois : 4

1.9. MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE :

LP + SEI + HAND + Attestation Hand

1.10. OUVRAGES À CARACTÈRE EXCEPTIONNEL :

non

(définition de la police « Dommages - Ouvrage »)

2. CADRE REGLEMENTAIRE

- **Construction**

Construction Neuve : non
Travaux dans l'Existant : oui

- **Sécurité des personnes**

Classement de l'ouvrage : ERP
Type ERP : L
Catégorie ERP : 5

- **Caractéristiques du site**

Zone de vent : 3
Zone de neige : B2
Zone de sismique : 1 - sismicité très faible
Catégorie d'importance sismique : II

3. CADRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

3.1. Description sommaire du programme des travaux et des objets contrôlés

Le projet consiste en l'aménagement du RdC et du R+1 de la Capitainerie de PALAVAS LES FLOTS.

Les travaux consistent :

cloisonnement intérieur;

changement des revêtements de sol;

changement des menuiseries extérieures;

réparation des façades;

reprise des réseaux électriques et CVC.

Sécurité incendie :

Le projet est notamment soumis aux dispositions de l'arrêté du 22 juin 1990

Le bâtiment est classé en 5ème catégorie.

Accessibilité Handicapés :

Le projet est soumis aux dispositions de l'arrêté du 8 décembre 2014 (ERP existant)

Sismique :

L'établissement est de catégorie II et situé en zone de sismicité 1

Géotechnique :

Sans objet dans le cadre des travaux.

Programme de travaux :

Le programme des travaux comprend principalement :

Voirie et réseaux divers :

Cheminements piétons

Fondations - Ouvrages d'infrastructure :

Sans objet dans le cadre des travaux

Ouvrages d'ossature :

Élévations constituées d'une structure béton existante non modifiée.

Plancher intermédiaire constitué de béton non modifié

Plancher haut du dernier niveau constitué de béton non modifié

Clos et couvert :

Toiture terrasse étanchée par bicouche

Façades constituées de béton banché

Menuiseries extérieures en aluminium

Serrurerie :

Garde-corps de type métallique sur la coursive du R+1

Distribution et doublage :

Doublage intérieur contre les façades de type contre cloisons

Cloisons de distribution de type cloisons sèches

Gaines techniques de type cloisons sèches

Aménagements intérieurs :

Faux plafonds en dalles 60x60

Revêtements muraux en peinture

Revêtements de sol souple

Installations de désenfumage :

Sans objet

Installations de chauffage et de ventilation :

Chauffage des locaux assuré par pompe à chaleur

Production d'eau chaude sanitaire par ballon d'eau chaude

Ventilation de type VMC simple flux

Installations de gaz combustibles et de plomberie sanitaire :

Mise en œuvre des réseaux d'alimentation en eau froide et eau chaude sanitaire.

Mise en œuvre des réseaux d'évacuation des eaux usées et eaux vannes.

Mise en œuvre des réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

Pose des équipements sanitaires (WC, lave-mains, éviers, lavabos, receveurs de douche, baignoires, etc.), y compris le raccordement aux réseaux d'alimentation EF/ECS et d'évacuation EU/EV.

Installations électriques :

Alimentation des aménagements par TD1 existant. Alimentation du site par tarif à puissance surveillée.

Mise à la terre du bâtiment existante et non modifié.

Alimentation des installations force et éclairage du bâtiment par l'intermédiaire de tableaux divisionnaires RDC et R+1.

Eclairage de sécurité pour le balisage des dégagements.

Ascenseurs :

Sans objet dans le cadre des travaux

Equipements divers :

Sans objet

Moyens de secours :

Installation d'extincteurs portatifs à eau pulvérisé complétée par des extincteurs de type spéciaux à proximité des installations et locaux à risques particuliers ...

Affichage des plans schématiques du bâtiment

Equipement d'alarme de type 4

Système d'alerte des secours constitué de téléphone urbain

3.2. Documents diffusés

Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT) indice 1 en date du 21/12/2022

Fiches d'examen de documents (FED) n°1 à 6

Fiche de visite (FDV) n°1 à 6

Fiche récapitulative des points bloquants (FRPB) n°1 à 2

3.3. Documents émis hors outil

Sans objet.

4. RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS FORMULEES NON SUIVIES D'EFFET

- D** Le dossier technique est à compléter avec les éléments suivants :
- Essais AEV de menuiseries;
 - Note de calculs des vitrages.

5. SIGNIFICATION DES AVIS AU STADE DU RFCT

Les avis recensés au chapitre 4 ont pour origine des avis suspendus ou défavorables émis en phase conception ou réalisation des travaux.

Au stade RFCT, ces avis prennent la forme d'un avis D (défavorable), celui-ci signifie:

- D :** Les dispositions techniques ne sont pas satisfaisantes ou les informations fournies sont insuffisantes
L'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné révèle l'existence d'aléas techniques liés à sa conception ou à sa réalisation.

Fait à Montpellier, le mardi 17 octobre 2023

Responsable de Missions Contrôle Technique

Clément DADONE



www.btp-consultants.fr

